

Ethique Familiale Du Saint Prophète

<"xml encoding="UTF-8?">

On rapporte d'Ali ibn Abi Taleb (Que la Paix soit sur lui): «mariez-vous, car le mariage est une tradition prophétique et le saint Prophète Muhammad (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) disait lui-même: «si quelqu'un aime suivre ma tradition, le mariage en fait partie».



On rapporte de l'Imam Reda (Que la Paix soit sur lui): « Trois choses font partie de la tradition des Prophètes (Que la Paix soit sur eux): se parfumer, se raser les poils du corps et faire souvent l'acte sexuel avec ses épouses».

On rapporte de l'Imam al-Sadeq (Que la Paix soit sur lui): «aimer les femmes fait partie de l'éthique prophétique». A chaque fois que le Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) , voulait se marier avec une femme, il envoyait quelqu'un la voir (avant de prendre sa décision).

On rapporte de l'Imam Reda (Que la Paix soit sur lui): «Allah a décrété la nuit et les femmes en tant que sources de repos et cela fait partie de la tradition de se marier et de nourrir les gens la nuit».

On rapporte d'Ali (Que la Paix soit sur lui): «le septième jour après la naissance de vos enfants, sacrifiez un mouton (Aqiqa) et donnez en aumône aux musulmans l'équivalent en argent ou en or du poids des cheveux rasés de la tête de votre bébé. C'est ce que fit le Saint Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) concernant Hassan et Hussayn et ses autres enfants».

On rapporte du saint Prophète Muhammad (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille): «sachez que les meilleurs d'entre vous sont ceux qui se comportent le mieux avec leurs femmes, et je suis celui qui se comporte le mieux avec ses femmes».

Le Prophète d'Allah paix à lui et sa famille a dit: «Abraham (Que la Paix soit sur lui), l'ami d'Allah, était un homme d'honneur et de réputation, jaloux (ghayyur) au sujet de ses femmes, et je le suis plus encore».

L'Imam al-Sadeq (Que la Paix soit sur lui) expliqua l'histoire de Moïse (Que la Paix soit sur lui) qui dit à l'une des filles de Shu'ayb (après avoir aidé les deux sœurs à abreuver leur troupeau): «restes derrière moi et indique-moi le chemin car nous autres Prophètes, sommes des gens qui ne regardent pas les femmes par derrière». Abu Qallabeh rapporte que le saint Prophète, chaque fois qu'il se mariait avec une femme vierge, restait 7 jours auprès d'elle, et quand celle-ci était veuve, 3 jours.

L'Imam Reda (Que la Paix soit sur lui) dit: «quand Najjashi présenta la proposition de mariage du saint Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) à Umm Habiba, fille d'Abu Sufyan et que le mariage eut lieu, il donna un festin et dit: «le festin de mariage se trouve parmi les traditions des Prophètes».

On rapporte d'Abu Qallabeh: le saint Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) divisait son temps entre ses épouses et disait: «Ô mon Allah, c'est là la répartition qui m'est possible, alors ne me blâme pas pour ce qui t'appartient à Toi seul et qui ne m'appartient en rien (i.e le temps)».

Umm Salma, épouse du Saint Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) dit: «le Prophète d'Allah (Que la Paix soit sur lui) et sa famille lors du Pèlerinage d'aAllah (hijjat Al-Widā), se fit accompagner par ses épouses et chaque nuit, il était avec l'une d'elles afin de respecter égalité et justice (dans son traitement) envers elles». Le Saint Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) , après avoir fait la prière du matin, allait voir chacune de ses épouses pour les saluer (et leur demander de leur nouvelle).

Le Prophète d'Allah (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) a dit: «tout jeu et loisir est nul et non avenu en dehors de trois occupations: le tir à l'arc, l'équitation et l'amusement et les blagues avec son épouse, qui fait partie de la Tradition (Sunna)».

On rapporte de l'Imam al-Sadeq (Que la Paix soit sur lui) qui rapporte lui-même de ses parents: «le Saint Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) ,

quand il était malade, respectait sa répartition du temps entre ses épouses et il se faisait déplacer chez chacune d'entre elles en conséquence».

On rapporte de l'Imam Baqir (Que la Paix soit sur lui): «Maymouna, épouse du saint Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) disait: « le Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) m'ordonnait, lors de mes règles mensuelles, de mettre un pagne autour de moi et de dormir à ses côtés».

On rapporte de l'Imam al-Sadeq (Que la Paix soit sur lui): "le Prophète d'Allah (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) n'a jamais accepté, pour aucune de ses filles ou de ses femmes, une dot supérieure à douze awqia (35 grammes) ou un nash; or un awqia équivaut à 40 dirham ou un nash à 20 dirhams, soit un montant total de 500 dirhams pour la dot».

le Prophète d'Allah (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) disait dans son invocation: «O mon Allah! Certes je cherche protection auprès de Toi contre un enfant qui me domine, un capital qui s'échappe vainement de mes mains et d'une femme qui me fasse vieillir avant que n'arrive mon heure de vieillesse». On rapporte de sa sainteté l'Imam Reda (Que la Paix soit sur lui): «Nul bébé ne vient au monde dans notre famille sans que nous ne l'appelions Muhammad, puis après sept jours, si nous le voulons, nous changeons son prénom, ou bien nous continuons à l'appeler ainsi».

Tous les matins, le Saint Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) caressait ses enfants et ses petits-enfants. On rapporte de l'Imam al-Sadeq (Que la Paix soit sur lui): «pendant que Fatima (Que la Paix soit sur elle) était amenée chez son époux Ali (Que la Paix soit sur lui), Gabriel, Michaël et Israfil 1 (Que la Paix soit sur eux) sont descendus ...puis ces trois anges ont proclamé «Allah est le plus grand!» et d'autres anges ont fait de même à leur suite; depuis ce jour jusqu'au jour du Jugement, proclamer «Allah est le plus grand» la nuit de noce est une Tradition recommandée.»

On rapporte de l'Imam al-Sadeq (Que la Paix soit sur lui): «il y a sept choses recommandées par la Tradition pour le nouveau-né: 1. Le choix d'un prénom 2. Raser les cheveux sur sa tête 3. Dans la mesure du possible, donner en aumônes le poids équivalent en argent et en or à la quantité de cheveux rasés 4. Sacrifier un mouton 5. Frotter la tête du nouveau-né avec du

safran 6. Distribuez de la viande tirée du sacrifice aux voisins».

On rapporte de l'Imam al-Sadeq (Que la Paix soit sur lui): «trouer l'oreille du petit garçon est une tradition tout comme la circoncision le septième jour».

On rapporte de l'Imam al-Sadeq (Que la Paix soit sur lui): «nous la famille du Prophète, nous ordonnons à nos enfants de faire la prière dès cinq ans, faites de même avec les vôtres à l'âge de sept ans. Et nous leur ordonnons aussi de faire le jeûne à la hauteur de leur aptitude, une demi-journée, plus ou moins, et dès qu'ils ressentent la faim ou la soif qui les saisit fortement, ils rompent le jeûne. Cette recommandation a pour but qu'ils prennent l'habitude de jeûner. Faites de mêmes avec vos enfants à partir de neuf ans, ordonnez leur de faire le jeûne et dès que la soif les saisit, qu'ils rompent le jeûne».

TABATABAI, Muhammad Hossayn, Sunan Al-Nabi (Traditions du Prophète), traduction de Hussayn Ostadvali, Entesharat Payam Azadi, Téhéran.

1- Ange qui ressuscite les morts le jour de la résurrection